

Patrimoine & Urbanisme

47 île de la loge
78 380 Bougival
06 88 23 91 75



M. Michel RIOU

Commissaire Enquêteur

Hôtel de Ville, 126 rue Maréchal Joffre

78380 Bougival

Bougival, le 28 avril 2021

Objet : Enquête Publique pour Hydrolienne sur la Seine à Bougival

Monsieur ,

Veillez trouver par la présente les remarques et observations de l'association Patrimoine et Urbanisme dont l'un des objets est la protection de l'environnement naturel, architectural et du paysage local (Bougival).
Nous avons pris connaissance des dossiers mis à disposition du public sur le site de la préfecture à partir du 29 mars. Nous notons avec intérêt que le premier projet a été refusé suite aux remarques de la DRIEE et que le projet soumis ici à Enquête est un second projet dont l'ampleur est réduite à 2 turbines en vue d'une diminution des impacts sur la biodiversité aquatique.

Pertinence du projet : décarboner l'électricité

Ceci est notre toute première question : quel est l'intérêt réel du projet au niveau global.

L'énergie d'origine hydro-électrique est réputée bas-carbone, de plus un tel ouvrage a l'avantage de donner de l'énergie locale en secteur urbain.

Mais nous regrettons ne pas avoir trouvé dans tous les documents de l'EP d'évaluation **du bilan carbone** du chantier d'installation, ni de celui du démantèlement de l'ouvrage afin de connaître la **valeur en g C/ kWh** de l'énergie électrique produite par cette Hydrolienne en particulier (intégrant les bilans de l'installation, la fabrication des composants, l'utilisation et la maintenance, et la désinstallation). Cette donnée, même si elle n'est pas obligatoire, nous semble particulièrement pertinente alors que nous savons aujourd'hui que la réduction des émissions de GES est une urgence absolue pour le climat.

Pérennité du projet- démantèlement

Nous notons que l'ouvrage est prévu d'être exploité par CH- Bougival (= Quadran+VNF) pour 40 ans, mais ailleurs la concession des terrains avec VNF n'est que de 30 ans (DOC 6 p7). Une incohérence à vérifier .

Nous constatons que l'exploitant CH-Bougival ne prévoit pas le démantèlement ou la fin de vie de l'ouvrage; qui prendra cela en charge ? Quel en sera le coût? cela n'est-il pas inquiétant pour l'économie du projet ?

Il est dit dans le DOC 3 "Mémoire" p32 : « *Il n'est pas prévu de remise en état du site à la fin de l'exploitation. Les installations seront rétrocédées au gestionnaire du site (Voies Navigables de France) qui pourra en jouir à sa convenance.* »

Impact sur la Faune et la Flore

L'étude d'impact a été très complète et prend la faune et la flore en compte avec l'application des mesures ERC.

Suite aux remarques de la DRIEE une attention redoublée est portée sur la qualité de l'eau, en particulier la teneur en oxygène de l'eau du bras de Marly qui devra être en permanence surveillée, et qui sera un paramètre de régulation obligatoire du fonctionnement des turbines. (attention sur l'EIE p66 et p 168 la photo de gauche campagne 1 ne correspond pas au barrage de Bougival)

Patrimoine & Urbanisme

Des précisions sur le design la Passe à Poisson et sa qualité spécialement pour la montaison des anguilles, demandées par la DRIEE, sont encore attendues.

Dans certains documents une grille anti-poisson est présentée et dans d'autres pas, qu'en est-il finalement ?

Nous sommes en l'attente des observations de l'écologue qui viendra constater sur place l'existence ou non d'espèces nicheuses dans les arbres avant abattage, notamment des chiroptères (EI p 35) . Nous serions intéressés d'être présents à cette occasion, en tant qu'association locale engagée pour l'environnement. Si cela est possible, nous vous remercions de nous mettre en contact avec l'écologue chargé de l'observation.

Pour la flore, nous suggérons que les plants des espèces "assez rares ou déterminantes de Znieff", qui seront détruits à l'occasion des travaux et qui ne se trouveraient que localement, soient replantés ailleurs non loin du site.

Il est question du suivi des impacts et notamment d'un suivi du fonctionnement de la passe à poissons. Dans un souci de transparence et de pédagogie, les résultats seront-ils communiqués au public, par quels moyens?

Impact sur le Paysage

La ville de Bougival a souhaité valoriser la Seine sous son aspect touristique, « Berceau des Impressionnistes » mais également ici pour son aspect « source d'énergie ». Il s'agit de ne pas rendre le second objectif incompatible avec le premier, à savoir mettre à mal le paysage singulièrement préservé de la Seine avec son ancienne écluse de 1838 (dont les portes et le profil sera conservé) , et ses bâtiments conservés alentours comme la maison des éclusiers, la machine de Marly, les Grilles des Lions et le pavillon de Musique de la comtesse Dubarry.

Nous voulons attirer l'attention sur les covisibilités avec les bâtiments inscrits. Toutes les photos du dossier de l'EIE sont prises quand les arbres sont en feuilles.

Contrairement à ce qui est dit (EIE p103), il existe une **covisibilité avec la grille des Lions l'hiver** lorsque le mince rideau d'arbres des bords de Seine Rive Gauche n'est pas en feuilles. (photo1)

Contrairement à ce qui est dit (EIE p18 , p29, p100, p108, p 189t\$(ct), une perception assez rapprochée du public existera, été comme hiver, à Bougival au niveau des écluses à la pointe de l'île de la Loge (photo 2), et à partir du chemin longeant la RD 113 au niveau de l'ancienne passerelle (photo 3) .

La perception de l'ouvrage sera évidente l'hiver, mais aussi dans une moindre mesure l'été, à partir du GR2 sur Croissy (EIE p104-105).

C'est pourquoi, afin de préserver au maximum le paysage, **il nous apparait crucial que les abattages d'arbres soient strictement restreints aux huit arbres prévus, et que les autres arbres soient protégés pendant le chantier.**

Pour respecter et s'intégrer dans le site, la **drôme flottante devra avoir des flotteurs gris ou noirs** et pas de couleur vive.

Pour respecter et s'intégrer dans le site, le bâtiment technique de 103 m2 et de 5 m de hauteur devrait être soit recouvert de parement s'accordant aux maisons des éclusiers, ou recouvert de vigne vierge ou caché par des arbres ...

Il est précisé que des batardeaux vont être stockés sur le site. Où seront-ils stockés? Seront-ils visibles ? (actuellement ce sont eux qui sont visibles, sur la photo 2 ?)

Abattages des arbres

Il est prévu d'abattre huit arbres (doc 08 p2)

Nous avons remarqué que le document doc 03 p12 présente des surimpressions d'arbres verts dessinés qui pourraient représenter des arbres nouvellement plantés, alors qu'il n'est **pas question d'abattre plus que les huit arbres prévus.**

Les doc 2 p 9 et 10 indiquent 9 arbres sur la rive gauche de l'ancienne écluse au niveau du projet, ce qui n'est pas conforme à la réalité: il existe actuellement 13 érables (sans compter les 8 arbres en aval du projet sur le même îlot.)

Le doc EIE p 145 reprend ces schémas, ce qui fait que les arbres à abattre ne sont pas correctement matérialisés sur ce document.

L'ensemble de ces arbres font d'ailleurs partie d'un alignement à protéger, noté comme élément remarquable dans le nouveau PLU.

Les arbres en bonne santé et bien développés sont les seuls éléments de paysage qui peuvent éviter des perceptions ou des covisibilités des différents bâtiments inscrits aux alentours. Si certains arbres abattus pouvaient être remplacés, il serait bon de choisir des jeunes arbres de bon calibre et de croissance vigoureuse .

Patrimoine & Urbanisme

Les travaux au cours du chantier

Il est indiqué que la parcelle **AC 13 sera une zone de stockage de chantier**. Peut-on avoir confirmation que cela ne sera que la durée de l'installation de l'ouvrage ?

De même peut-on être assuré que la **grue de levage** ne sera pas laissée à demeure.

Serait-il envisageable d'utiliser du **transport des matériaux par voie fluviale** plutôt que par les accès terrestres, les norias de camions provoquant des nuisances aux riverains?

Au cours du Fonctionnement

Nous nous interrogeons sur la **manière dont les déchets sont évacués** au niveau de la drome, des grilles, et des dégrilleurs : sont-ils simplement passés de l'amont à l'aval ou profite-t-on de leur captage pour les évacuer et les traiter correctement? Ce serait une possibilité pour le projet d'avoir un impact positif sur le fleuve et d'améliorer son état existant.

Certes ce n'est pas l'ouvrage qui produit les déchets flottants, mais il nous semble qu'il y a une question: l'usager peut-il profiter de l'énergie du fleuve et se désintéresser des problèmes de ce même fleuve?

L'implication du public

Il est question du suivi des impacts, et notamment d'un suivi du fonctionnement de la passe à poissons, ainsi que des mesures d'oxygène, de bathymétrie, d'acoustique Dans un souci de transparence et de pédagogie, les résultats seront-ils communiqués au public?

La passe à poisson sera-t-elle visitable par le public?

Pourrait-on profiter de ces travaux pour créer une passerelle qui relierait les 2 îles , l'île le la loge et l'île de la Chaussée ? C'est un vieux projet de liaison douce ...

Nous vous remercions de votre attention et souhaitons que nos remarques soient prises en compte afin d'améliorer le projet au profit de la biodiversité et des riverains.

Nous vous prions, Monsieur Riou, d'agréer nos salutations citoyennes.

Pour l'association Patrimoine et Urbanisme
La présidente Françoise Brenckmann

Patrimoine & Urbanisme



Photo 1



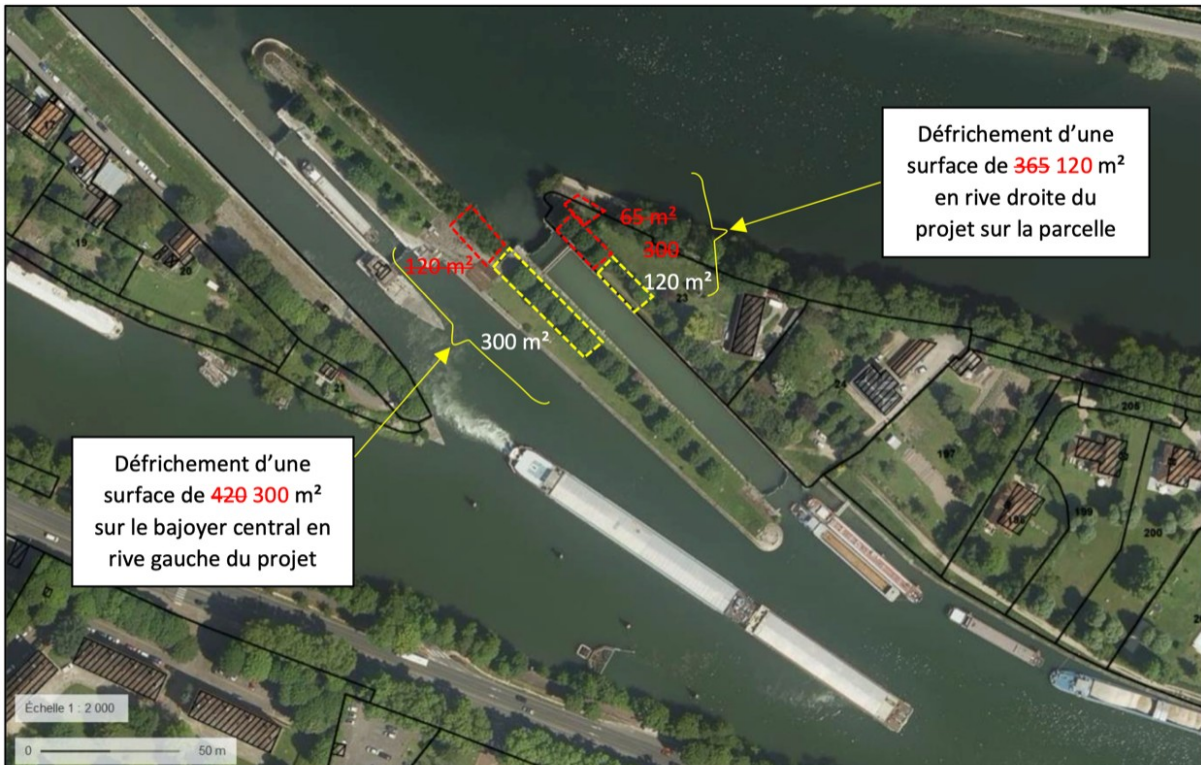
Photo 2

Association Loi de 1901

Tél 06 88 23 91 75



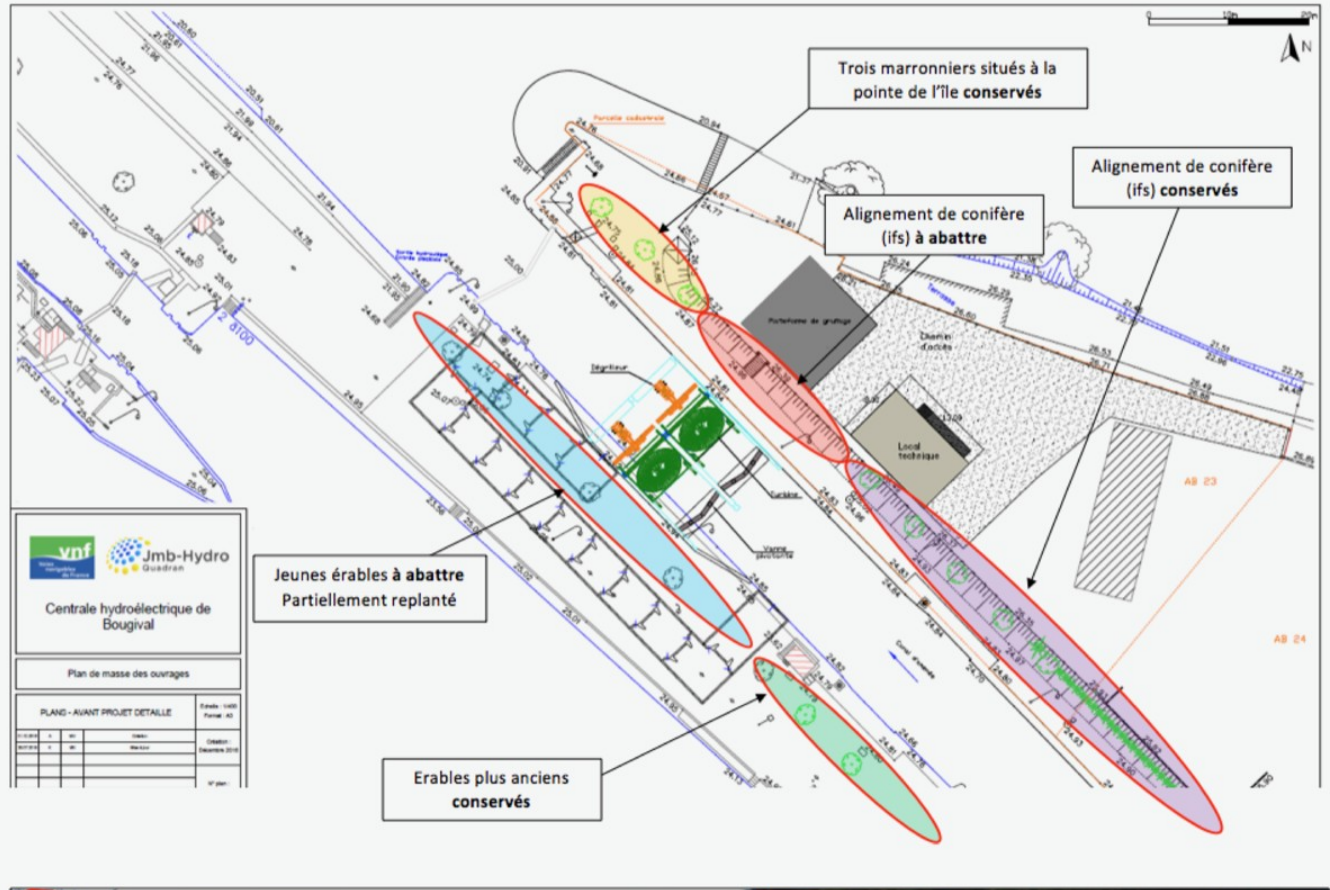
Photo 3



Doc 08 p2



Doc 03 p 12 sur lequel nous avons rajouté les cercles rouges matérialisant les arbres à abattre; nous nous interrogeons sur la signification des dessins d'arbres en vert ?



DOC EIE p 145 l'emplacement et le nombre des arbres dessinés ne sont pas conformes à la réalité. De ce fait les arbres à abattre ne sont pas précisés correctement ici.